

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 64 (1976)

**Heft:** 6

  

**Artikel:** La femme ouvrière en Egypte

**Autor:** Asaad, Fawzia

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-274473>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Page internationale

## Tour d'horizon

## ETATS-UNIS

L'Homme de l'année a été désigné pour 1975 en la personne de Mère Teresa de Calcutta. En mettant son portrait sur la couverture de son numéro de décembre, *Time Magazine* a voulu rendre hommage aux innombrables femmes et hommes qui consacrent tout ou partie de leur vie au service des autres.

Les Femmes de l'année : *Time Magazine* a ouvert 1976 par un hommage différent, rendu, celui-ci, à douze femmes qui ont « percé », ou dans des carrières juridiques jusque-là masculines, ou en prouvant leur valeur à un niveau jusque-là rarement atteint par des femmes : comme ministre, gouverneur, membre de la Chambre des représentants, journaliste, chef syndicaliste, conducteur de locomotive, officier de marine, etc. A ces douze femmes choisies en janvier 1976, on pourrait déjà ajouter Sarah Caldwell, première femme à diriger au Metropolitan Opera de New York, ou Mrs Armstrong, nommée ambassadeur à Londres, « l'une des meilleures nominations faites par le président Ford ».

Comme le relève *Time Magazine*, ce n'est pas la première fois que des femmes récoltent des succès marquants, mais, à cause de l'Année de la femme, on en parle ! Ils traduisent de profonds changements, de nouvelles chances sont offertes aux femmes, et si le choix ou le compromis restent difficiles entre le rôle d'épouse et de mère et la profession, on constate que dans l'éducation des filles la carrière gagne en importance : on ne conçoit plus la voie familiale comme la seule offrant à la femme des possibilités d'épanouissement, des mères veulent élever leur fille de façon qu'elle soit indépendante et puisse véritablement choisir sa destinée en fonction de ses aspirations.

Au plan légal : les Américaines ont perdu, non pas la guerre, mais une bataille, lorsque l'Etat de New York a refusé, en 1975, de ratifier l'amendement constitutionnel stipulant l'égalité de droits entre les hommes et les femmes. Il manque encore quatre ratifications pour que cet amendement entre en vigueur.

Deux campagnes également vives sont en cours, sur lesquelles le *Figaro* a publié, les 6 et 7 janvier, deux intéressants reportages. Pour la première fois, 90 associations féminines de tendances très diverses, groupant 30 millions de femmes, se battent ensemble pour obtenir la ratification de l'amendement et la mise en route de réformes massives, sociales, économiques et politiques : au moment où l'on célèbre le deuxième centenaire de la Constitution, il est temps d'en combler l'une des plus évidentes lacunes. A l'opposé, le mouvement « Stop ERA » (ERA = Equal Rights Amendment) inonde le pays de livres, de revues et de cours de recyclage (sic) sous le slogan « Femme complète » (Total Woman) : Apprenez à dîner aux chandelles, à porter des chemises de nuit transparentes, à prendre des bains de mousse et des potions aphrodisiaques, à aimer votre corps » (re-sic).

Le sociologue William Goode, professeur à l'Université de Columbia, juge ainsi le débat : « La loi passera, dans un mois, dans un an, mais elle passera. On ne peut lutter contre l'évolution des mœurs. L'Amérique en ce moment, à tous les niveaux, a soif d'égalisation. De toute façon, dans quelques mois, les candidats à l'élection présidentielle auront à compter avec les femmes. Elles représentent 53 % des votes. Ce sont elles, en fait, qui feront pencher la balance d'un côté ou d'un autre, suivant celui qui s'occupera au mieux de leurs intérêts. » Un récent sondage d'opinion a montré que 71 % des Américains ne seraient pas opposés à voir une femme devenir président.

## ESPAGNE

La loi du 2 mai 1975 a introduit une importante réforme du droit de la famille et du statut juridique de la femme.

Nationalité : Le code civil, dans son libellé actuel, pose comme principe que le mariage en soi n'influe pas automatiquement sur l'acquisition, la perte ou le recouvrement de la nationalité espagnole. L'acquisition ou la perte de la nationalité espagnole doit toujours être volontaire.

Régime matrimonial : Il peut être modifié par la volonté des conjoints même après le mariage, ce qui n'était pas le cas antérieurement.

Capacité d'agir : On a supprimé la formule discriminatoire selon laquelle la « protection » était considérée comme l'attribut de l'époux et « l'obéissance » comme une obligation de l'épouse, pour stipuler, en termes reflétant une entière réciprocité, « que le mari et la femme doivent se prêter mutuellement assistance » et toujours agir dans l'intérêt de la famille. Ainsi le choix du domicile conjugal sera-t-il fait d'un commun accord par les conjoints. Le mariage n'a plus de caractère restrictif quant à la capacité d'agir des conjoints : aucun d'eux n'est plus le représentant légal de l'autre, chacun peut accomplir des actes juridiques et exercer les droits qui lui reviennent.

Le Ministère de la justice prépare l'étude d'autres réformes, touchant notamment aux régimes matrimoniaux, à la puissance paternelle et à la filiation. Cela avec l'active collaboration de l'Association des femmes juristes.

Ces enseignements sont tirés d'un document très officiel (Note au Secrétaire général des Nations Unies), qui se termine ainsi : « Les femmes qui participent à la vie politique et économique sont une minorité. C'est aux femmes elles-mêmes qu'il appartient de s'efforcer de résoudre ce problème et de se préparer à participer activement à tous les domaines d'activité de leur pays. »

## ELECTIONS AMÉRICAINES

L'avortement en est devenu l'un des thèmes principaux. On sait que la Cour suprême a légalisé la solution des délais, mais un groupe « Droit à la Vie » cherche à tourner cette décision par un amendement constitutionnel. La présidente a posé sa candidature aux élections de novembre. Les autres candidats, qu'ils soient républicains ou démocrates, sont fort embarrassés, y compris Gerald Ford (là, il ne suit pas sa femme !) qui cherche un compromis : un amendement constitutionnel qui autoriserait chaque Etat à décider s'il veut ou non la solution des délais.

## ANGLETERRE

Pendant les deux premières semaines de son existence, la Commission « Equal Opportunities » (« Chances égales ») n'a pas reçu moins de 2500 demandes à propos de cas de discriminations. Déjà, des choses bougent. Ainsi :

- la célèbre firme de ventes aux enchères Sotheby a, pour la première fois dans les 232 ans de son existence, nommé un commissaire-priseur femme (24 ans) ;
- une femme de 43 ans a été acceptée, après avoir été précédemment reculée à cause de son sexe, à l'école de chauffeurs d'autobus de Londres (à noter qu'à Nyon, en février, une jeune femme a passé son examen de conductrice d'autobus ; elle était déjà chauffeur de poids lourds) ;
- les offres d'emplois pour des postes de secrétaires ne peuvent plus parler de « dolly bird », par quoi on entendait une jeune secrétaire prête à s'asseoir sur les genoux de son patron.

Ve assemblée  
du Conseil œcuménique  
des Eglises

Le numéro du 24 janvier 1976 de *Réforme* fait une large place aux Femmes dans l'Eglise et dans la société. Le sujet a été débattu à Nairobi en novembre 1975 dans le cadre du thème général : « Libération des injustices ». Chaque matin, les relativement nombreuses femmes déléguées de leurs églises se sont concertées entre elles pour préparer leurs interventions. La rédactrice de *Réforme*, Mme de Luze, a été frappée « par leur liberté et leur solidarité authentique avec toutes celles qu'elles représentaient et qui ne s'en doutaient même pas ».

Perle Bugnon-Secrétan.

La femme ouvrière  
en Egypte

Toute tentative d'attaquer en Egypte le sujet brûlant de la condition féminine sans déborder sur tous les problèmes sociaux, économiques et politiques du pays serait vouée à l'échec. Dans un monde en mutation où les opinions, les forces, les idées s'affrontent, la femme aujourd'hui veut participer à part entière. Dans sa vie publique, elle a acquis des droits qu'il s'agit de réaliser en fait sur une grande échelle. Dans sa vie privée, elle a institué de nouvelles mœurs ; mais les lois qui la régissent n'ont pas changé. Réaliser une condition féminine où le fait et le droit pourrissent se rejoindront dans une ligne de progrès continue nécessite presque une transformation globale de la société.

Depuis la Révolution de 1919, les « victoires » se sont succédé à une allure vertigineuse : levée du voile, droit de vote, principe acquis d'un salaire égal correspondant à un tra-

classes dominantes et classes dominées ; il y a les femmes privilégiées qui ont toutes les possibilités de s'épanouir : éducation, fortune, carrières professionnelles et les autres, les déshéritées, celles qui n'ont ni éducation, ni formation professionnelle et aussi, entre les deux extrêmes, toutes celles qui ont trouvé avec le droit au travail une servitude encore plus insupportable. Certaines travaillent pour le plaisir ; d'autres, parce que le salaire de l'homme ne suffit pas aux frais du foyer, ou parce qu'elles ont charge de famille ou pour échapper à l'ennui mortel d'un milieu aux horizons limités. Pour toutes celles-ci, les services publics sont insuffisants : on n'a pas encore trouvé de formule satisfaisante pour les garderies d'enfants ; une aide domestique devient de plus en plus difficile à trouver ; l'approvisionnement ménager nécessite beaucoup de temps et d'efforts ; les



Photo BIT

pose la réalisation de bien d'autres rêves.

Quelques chiffres fournis par le BIT et utilisés, l'an dernier, par Amina Chafik, à Bagdad, au Congrès de la femme ouvrière dans le monde arabe : ils nous permettent de mesurer le progrès effectué en même temps que celui qui reste à faire. En 1973, 30,1% de la force ouvrière potentielle de l'Egypte jouit d'un travail rémunéré selon les normes syndicales ; la proportion de femmes n'en est que de 4,8%. La classe d'âge capable de fournir un travail est calculée de 15 à 65 ans. Il est bien entendu que ce chiffre ne tient pas compte du nombre de saisonniers qui composent une grande partie de la main-d'œuvre ouvrière, surtout dans l'Egypte rurale. Malgré de grands efforts politiques et économiques dans le domaine de l'instruction publique, 50% des hommes et 76% des femmes sont encore analphabètes. Des forces réactionnaires et conservatrices font peser sur la femme tout le poids du chômage et du sous-emploi. L'homme, dit-on encore, est le soutien de la famille. S'il perd rapidement la priorité dans le domaine de l'éducation, il doit au moins la conserver dans le monde du travail. Pourtant, en 1972, 264 600 familles égyptiennes dépendaient du salaire de la femme. Peu d'ouvrières, 2% seulement, ont une activité syndicale. Le progrès de la condition féminine s'est fait trop rapidement. Promu, soutenu par une élite, ce mouvement n'a pas encore trouvé, au niveau des masses, des forces positives et organisées.

Égalité, développement, paix, tels furent les mots d'ordre de l'Année de la femme. Des résolutions concernant l'amélioration de la situation ouvrière furent adoptées mais leur réalisation dépend en grande partie de la condition économique et politique du pays. D'innombrables comités de travail se sont également constitués au statut privé de la femme. Ils se heurtent à une fermeté difficile à démolir : le conservatisme religieux. Mais qui serait assez aveugle pour ne pas voir que cette fermeté pourrait être asséchée, tout simplement par le développement et que tôt ou tard, ses occupants devront rendre les armes et céder la place aux hommes de religion progressistes et libéraux ?

Fawzia Assaad.



Photo BIT

vail égal... A ceux qui voudraient résumer les événements de ce milieu de siècle une question pourrait se poser : cette force féminine, montée en flèche, qui donc la mobilisera, en masse ? Aujourd'hui, elle s'effrite dans les difficultés quotidiennes. Au lendemain de l'année 1975, on constate à quel point la situation reflète le malaise de la société : sous-développement, écart qui existe entre

## KYBOURG

ECOLE DE COMMERCE

GENÈVE - 4, Tour-de-Vite - Tél. 28 50 74

Dir. : M. KYBOURG

Membre de l'Association genevoise des Ecoles Privées AGEP

Préparation aux fonctions de

SECRÉTAIRE DE DIRECTION trilingue ou quadrilingue  
SECRÉTAIRE-STÉNOGRAPHIE trilingue ou quadrilingue  
SECRÉTAIRE-COMPTABLE trilingue  
STÉNOGRAPHIE bilingue ou monolingue  
EMPLOYÉ(E) DE BUREAU bilingue ou monolingue

Langues étrangères enseignées

ANGLAIS : 5 niveaux ; préparation aux examens de la British-Swiss Chamber of Commerce

ALLEMAND : 5 niveaux

ESPAGNOL : préparation aux examens de la Cámara oficial española de comercio en Suiza

ITALIEN : préparation au Diploma di lingua italiana della « Dante Alighieri »

STENO ET DACTYLO : préparation aux Concours officiels de Suisse romande.